

L'adhésion à l'association des Avocats pour le Développement Numérique (« ADN ») est réservée aux cabinets d'avocats équipés d'un logiciel de gestion Wolters Kluwer.

Devenir membre de l'ADN c'est :

Utiliser le logiciel Kleos de manière optimale

Participer à l'évolution du logiciel Kleos en faisant remonter idées et suggestions

Être membre d'un réseau qui allie professionnalisme et convivialité

Bénéficier d'avantages tarifaires réservés par Wolters Kluwer aux membres de l'association

Bulletin d'adhésion à l'Association des Avocats pour le Développement Numérique

À imprimer et à retourner, complété, signé et avec votre règlement à :

ADN – Cabinet DEUTSCH Avocats – 8 rue Blanche 75009 Paris

OUI, je souhaite adhérer à l'ADN.

Ci-joint, ma cotisation annuelle par chèque à l'ordre de « Avocats pour le Développement Numérique »

1 utilisateur logiciel : 80 € par an

2 à 5 utilisateurs logiciel : 130 € par an

Plus de 5 utilisateurs logiciel : 180 € par an

MERCI DE COMPLÉTER VOS COORDONNÉES (toutes les mentions sont obligatoires) :

Nom du cabinet : _____

Représentant légal du Cabinet : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Barreau : _____

Logiciel Lamy utilisé : _____

Nombre d'utilisateurs : _____

J'ai pris connaissance des statuts de l'association et déclare y adhérer sans réserve.

Fait à : _____

Le : __ / __ / ____

Signature du représentant légal :

Important :

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à : ADN – Cabinet DEUTSCH Avocats – 8 rue Blanche 75009 Paris